

OUGC Garonne Aval Dropt



Autorisations d'irriguer 2020/2021

La Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne, porteuse de l'organisme unique Garonne Aval et Dropt, a déposé un plan annuel de répartition des volumes d'eau sur son territoire.

Le dossier pour la délivrance de « l'homologation du plan annuel de répartition des prélèvements de l'étiage 2020 et hors étiage 2020-2021 à l'organisme unique de gestion collective- Sous bassin Garonne Aval- Dropt » est passé jeudi 4 juin au COncil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de Gironde. Il a reçu un avis favorable.

La notification des volumes autorisés vous a été transmise par la DDTM 33 le 23 juillet 2020.

Pour toute question sur les prélèvements sur le département de la Gironde, merci de contacter Thomas Larrieu- Tel 06-76-23-49-59